

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ

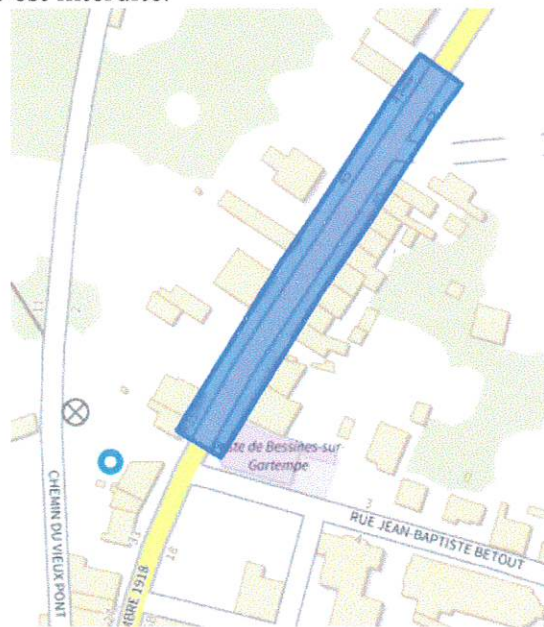


Réglementant la circulation
et le stationnement Av du 11 novembre 1918,
à BESSINES-SUR-GARTEMPE

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,
Vu la demande reçue en date du 24 mars 2026 de la Société HALARY SASU – 10 avenue Maryse Bastié – 87270 COUZEIX concernant des travaux de mise à niveau de deux tampons Av du 11 novembre 1918 à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de mise à niveau de deux tampons Av du 11 novembre 1918 à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera alternée manuellement Av du 11 novembre 1918 pendant le chantier prévu du 26 mars au 31 mars 2026.
La circulation des poids lourds est interdite.



ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par le Société HALARY SASU conformément à la réglementation en vigueur.

Société HALARY SASU devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES
Société HALARY SASU

Fait et arrêté à Bessines, le 25 mars 2026

La Maire

Andréa BROUILLE

